



Cas de violences faites aux femmes et difficultés de leur prise en charge par les associations.

- Dr Mourad ABID
- Université Badji Mokhtar ANNABA

Résumé :

Lutter contre l'impunité, protéger les victimes, respecter leurs droits fondamentaux, leur rendre une dignité, veiller à ce que justice leur soit rendu, réparer leurs préjudices, veiller à ce que les soins soient appropriés à leur traumatisme, les accompagner socialement, telles sont les défis que doivent relever des associations de la société civile en Algérie. Cette étude se propose de faire un inventaire des cas de violences rencontrés par les associations et des difficultés qui entravent l'efficacité de leurs interventions

الملخص :

مكافحة الإفلات من العقاب، وحماية الضحايا، واحترام حقوقهم الأساسية، واستعادة كرامتهم، وضمان إحلال العدالة لهم، وإصلاح أوجه التحامل، وضمان أن تكون الرعاية ملائمة لصدماتهم، ومرافقتهم اجتماعياً، تلك التحديات التي تواجهها جمعيات المجتمع المدني في الجزائر، وتقترح هذه الدراسة إجراء جرد لحالات العنف التي تواجه الجمعيات والصعوبات التي تعيق فعالية تدخلاتها.

Plan

Introduction

I. Types de violences

1. La violence physique
2. La violence psychologique ou émotionnelle
3. La violence sexuelle
4. L'inceste
5. Le harcèlement moral au travail
6. La violence verbale
7. La violence financière
8. La violence sociale
9. La violence sous prétextes religieux
10. L'assassinat

2. Difficultés des associations pour la prise en charge des victimes

1. La violence faite aux femmes
2. Sur le développement du mouvement associatif
3. Impact du mouvement associatif
4. Les associations et l'emploi
5. Les associations et le bénévolat
6. La gestion des associations
7. Le financement
8. Les associations et les problèmes de locaux
9. Les équipements
10. Les associations et le projet de création d'un centre de formation

Conclusion

Cas de violences faites aux femmes et difficultés de leur prise en charge par les associations.

Introduction

On entend souvent parler d'enfants abusés, de femmes battues ou violées, de malades victimes d'erreurs médicales, d'exclus de toutes catégories, de jeunes toxicomanes, de sans domicile fixe, ou de sans-papiers et d'arrivée massive de sub-sahariens candidats à l'émigration clandestine vers l'Europe. Toutes ces catégories sont des victimes potentielles de violences, mais la violence faite au genre demeure la plus courante et malheureusement la plus banalisée.

Les femmes algériennes subissent aujourd'hui encore des violences, des discriminations institutionnelles et des viols qui sont des violations des droits fondamentaux de la personne.

Les conclusions des différentes études et rapports sur la situation des droits de l'homme et de violence à l'égard des femmes sont assez pessimistes quand à la connaissance qu'ont les femmes de leur droits.

« Souvent les femmes ne connaissent ni leurs droits, ni les recours possibles » (crasc 2006)

« les violences, très loin s'en faut ne conduisent pas à une plainte. »(Ministère Délégué, Chargé de la Famille et de la Condition Féminine . Octobre 2006

Nous avons , par ailleurs , constaté une faible présence des associations de l'Est dans la lutte contre la violence , et le manque de formation des membres du mouvement associatif sur les droits de l'Homme et dans la lutte contre la violence, alors qu'elles accueillent des victimes de violence qui nécessitent une prise en charge et un accompagnement .

On remarque que toutes les catégories de violence sont présentes, mais les cas de violence les plus connus (ceux qui sont les plus répandus ne sont très probablement pas répertoriés ni comptabilisés parce que non rapportés) sont les violences psychologiques, les violences verbales et les violences financières.

Nous devrions nuancer ces affirmations parce que les associations retenues dans notre panel ne s'occupent pas exclusivement des cas de violence ou d'atteinte aux droits de l'homme.

Cette étude se propose de faire un état des cas de violence rencontrés par les associations de la société civile supposées traiter, prendre en charge et accompagner les victimes.

L'étude a porté sur un échantillon de 26 associations implantées dans 6 wilaya de l'Est Algérien qui s'occupent directement ou indirectement des femmes exposées ou victimes de violence. Nous avons pu identifier huit types de violence faites aux femmes :

La violence physique, la violence psychologique ou émotionnelle la violence sexuelle, l'inceste, le harcèlement moral au travail, la violence verbale, la violence financière, la violence sociale la violence sous prétextes religieux, l'assassinat.

Nous allons en faire une présentation exhaustive pour aboutir à des propositions en vue d'améliorer l'efficacité de la prise en charge des victimes et l'analyse des besoins de formation des membres des associations de notre panel grâce à l'organisation d'un focus groupe avec les présidents(es) des associations suivantes : ADB Développement Social de la femme, ADEM : aide aux malades atteints de Myopathie, ANISS : Sida et maladies sexuellement transmissibles, AR Diabète, Association El-Hayet des Sages-femmes de la Wilaya de Skikda, Association "Santé pour tous". Association Algérienne pour le planning Familial (AAPF) Association algérienne pour le planning familial de Souk-Ahras (AAPF) Association d'aide aux Sans Domicile fixe SDF Association des handicapes moteurs, Association Mercure d'El Khroub (Aide aux malades atteints de pathologies chroniques), Association pour la promotion de la femme rurale (APFR), Association Promotion des femmes rurales de la wilaya de Skikda Association Rachda, Centre d'écoute Nedjma, Cirta oxygène (A.C.O), El Massâ (anciennement Khouloud), L'Horizon de la Femme Algérienne Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH), SOS Nour, Union des sages-femmes de Annaba, Union Nationale des femmes Algérienne U.N.F.A, Union nationale des sages-femmes (UNSF), Union pour le développement communautaire.

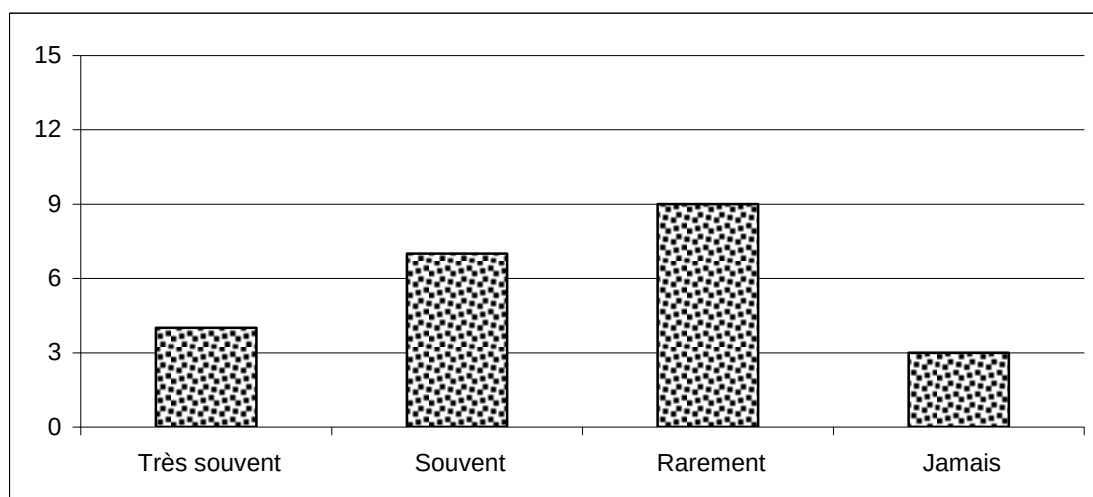
1. La violence physique

Ses effets sont visibles mais la prise en charge se fait généralement au niveau des structures de santé. Les cas de violence physique ne sont pas toujours signalés aux associations et ne sont pas comptabilisés (les réponses « jamais et rarement » sont relativement élevés).

La violence physique concerne tout contact physique, non désiré et qui n'est pas nécessaire, causant des douleurs physiques, de l'inconfort ou des blessures, comme gifler une femme, lui donner des coups de pied, la retenir physiquement, tenter de l'étrangler.

Tableau 32 : Cas de violence physique

Cas de violence physique	Nombre	%
Très souvent	4	17%
Souvent	7	30%
Rarement	9	39%
Jamais	3	13%



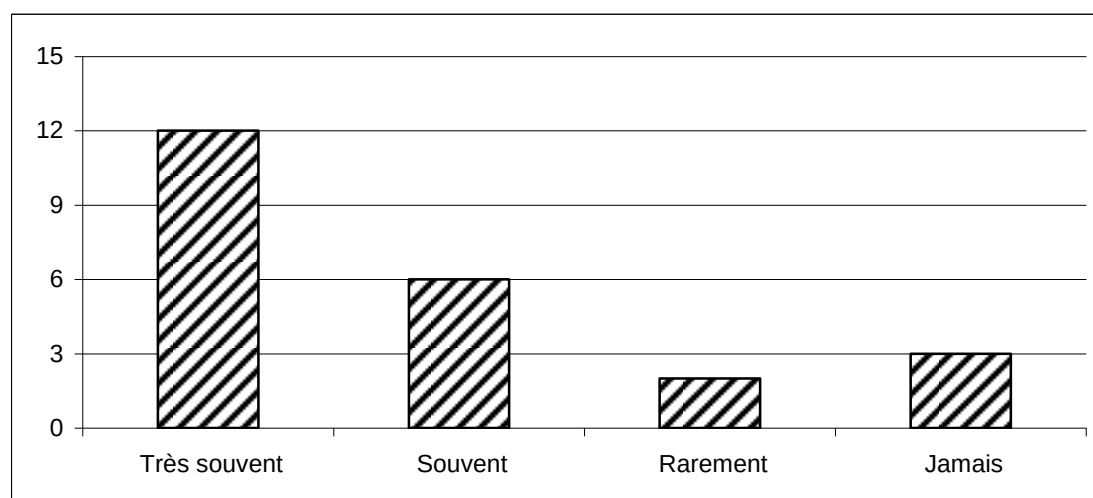
2. La violence psychologique ou émotionnelle

Ce sont les cas de violence les plus fréquents et malheureusement les plus banalisés dans notre société (52% de « très souvent » et « 26% de souvent »).

La violence psychologique et émotionnelle concerne tout geste qui provoque de la peur, réduit la dignité ou l'estime de soi, ou encore le fait d'infliger intentionnellement un traumatisme psychologique à une femme (crier, l'intimider, refuser de lui parler, jouer avec ses émotions, la dégrader, la dévaloriser, la menacer, lui faire du chantage, l'humilier,... etc.

Tableau 33 : Cas de violence psychologique et émotionnelle

Cas de violence psychologique	Nombre	%
Très souvent	12	52%
Souvent	6	26%
Rarement	2	9%
Jamais	3	13%



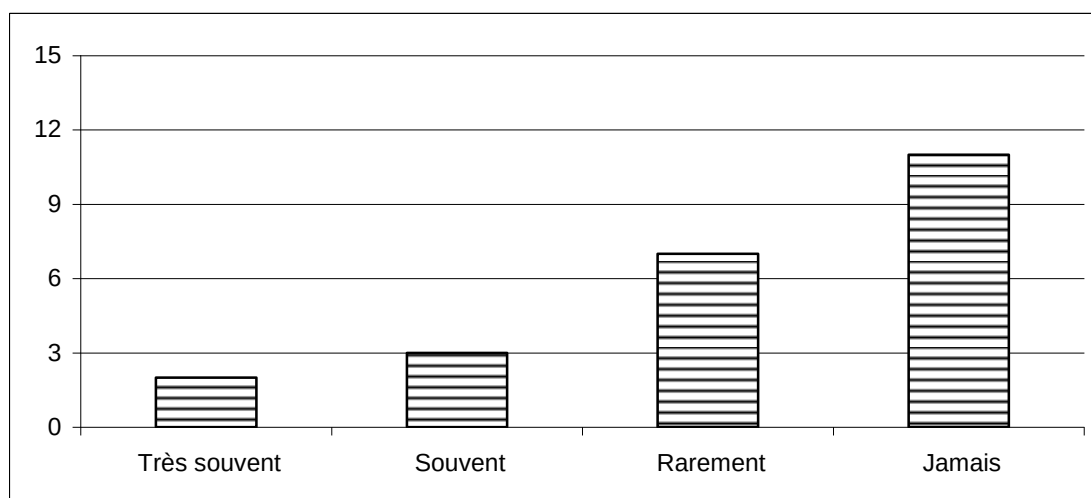
3. La violence sexuelle

Elle fait partie des sujets tabous, qui ne sont que rarement rapportés (48 et 30 % de « jamais et rarement »).

Elle concerne toute activité sexuelle non désirée ou forcée : contact sexuel non désiré, relation sexuelle forcée, relation sexuelle forcée avec d'autres personnes, menaces pour obtenir une relation sexuelle, relation sexuelle forcée alors que la femme vient d'avoir un enfant ou une opération, refuser le droit à la contraception ou la forcer à la faire.

Tableau 34 : Cas de violence sexuelle

Cas de violence sexuelle	Nombre	%
Très souvent	2	9%
Souvent	3	13%
Rarement	7	30%
Jamais	11	48%



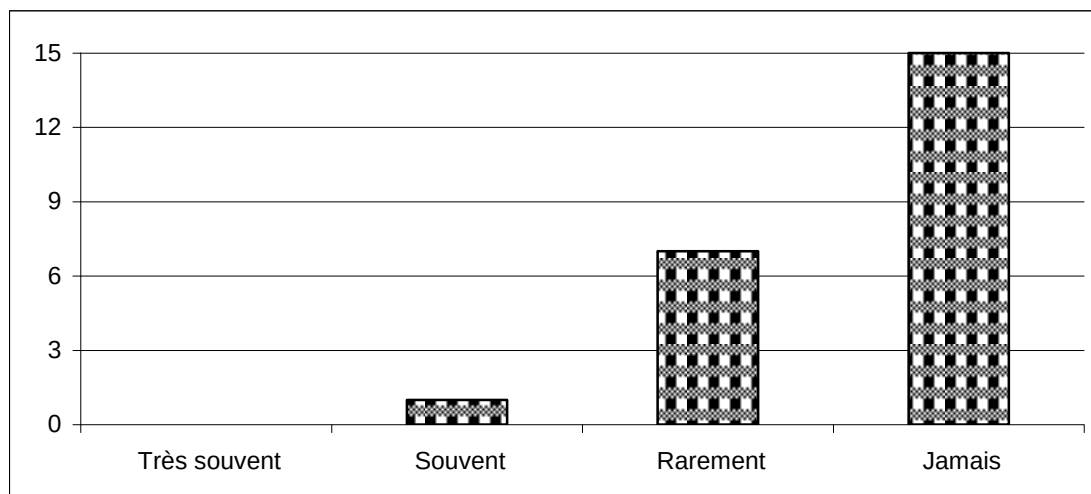
4. L'inceste

Les cas d'inceste rencontrés par les associations sont très rares.

L'inceste est une relation à caractère sexuel se déroulant entre des membres d'une même famille (père – fille, mère – fils...) mais aussi en présence de toute personne ayant autorité parentale sur l'enfant (beau-père, concubine...)

Tableau 35 : Cas d'inceste

Cas d'inceste	Nombre	%
Très souvent	0	0%
Souvent	1	4%
Rarement	7	30%
Jamais	15	65%



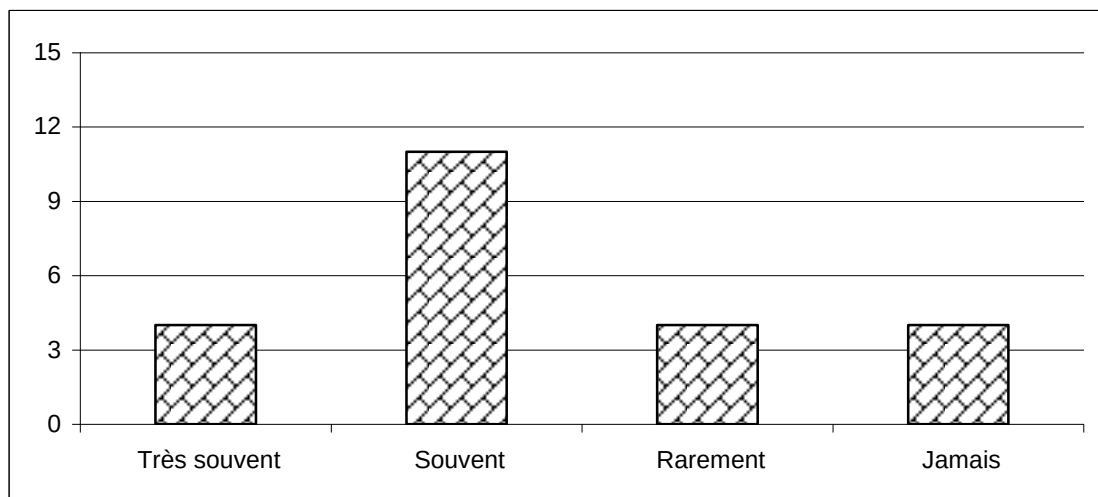
5. Le harcèlement moral au travail

Les femmes sont soumises à ce type de violence au travail (« souvent » 48% et « 18 % de très souvent »). Ces chiffres auraient pu être plus grands si la parité au travail était respectée ou tout simplement si l'emploi féminin était plus important qu'il ne l'est actuellement.

Le harcèlement au travail est un comportement orienté vers un individu ou un groupe d'individus, qui a pour effet de créer un environnement intimidant, menaçant, humiliant pour la victime. Il comprend des commentaires et gestes importuns, les insultes à la race d'une personne, au sexe, le comportement violent ou menaçant, les questions indiscretes, les commentaires ou les évaluations de rendement au travail injustifiés, ainsi que les commentaires désobligeants.

Tableau 36 : Cas de harcèlement moral au travail

Cas de harcèlement moral au travail	Nombre	%
Très souvent	4	17%
Souvent	11	48%
Rarement	4	17%
Jamais	4	17%



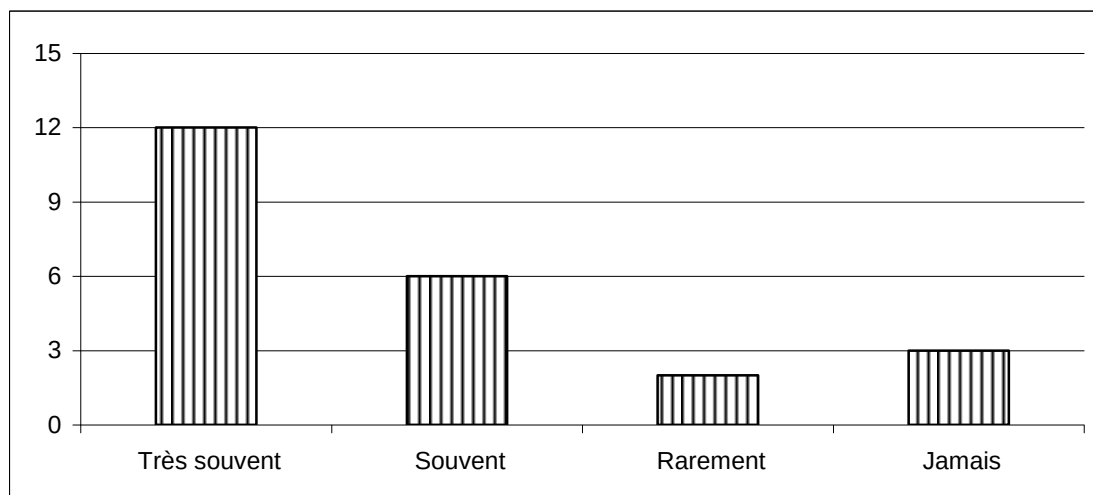
6. La violence verbale

La violence verbale a exactement les mêmes proportions que la violence psychologique (52 % de "très souvent" et 26 % de "souvent").

Elle se manifeste par des commentaires négatifs, embarrassants, offensants, intimidants, menaçants ou dégradants pour la femme.

Tableau 37 : Cas de violence verbale

Cas de violence verbale	Nombre	%
Très souvent	12	52%
Souvent	6	26%
Rarement	2	9%
Jamais	3	13%



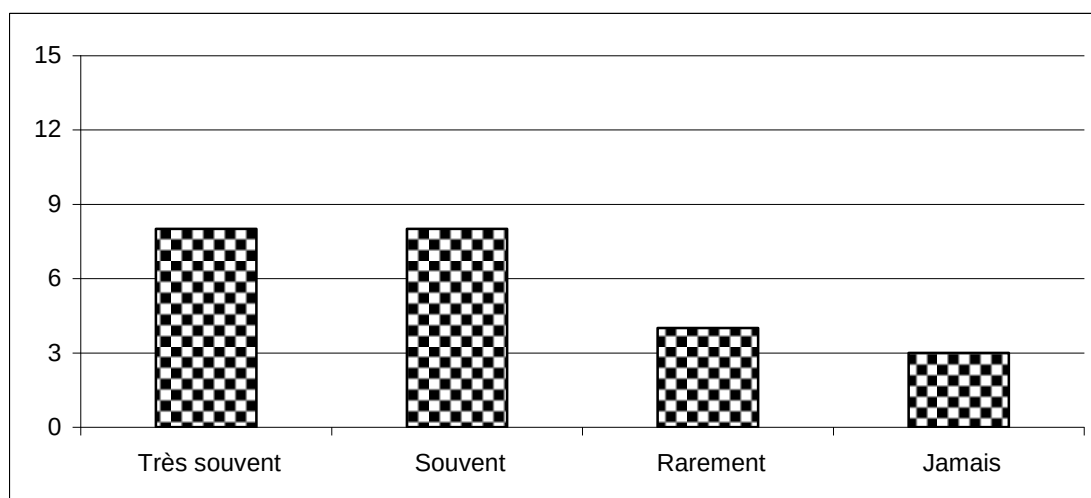
7. La violence financière

Elle est la violence la plus courante et la plus fréquente, selon les membres de notre panel (35% de « très souvent » et 35% de « souvent »).

Elle inclut tout comportement qui réduit ou élimine l'indépendance financière d'une femme et son pouvoir de décision en matière d'argent, le fait de s'emparer des revenus de la femme lorsque celle-ci travaille, d'engager des procédures légales coûteuses, de ne pas prendre en charge la nourriture ou les soins médicaux.

Tableau 38 : Cas de violence financière

Cas de violence financière	Nombre	%
Très souvent	8	35%
Souvent	8	35%
Rarement	4	17%
Jamais	3	13%



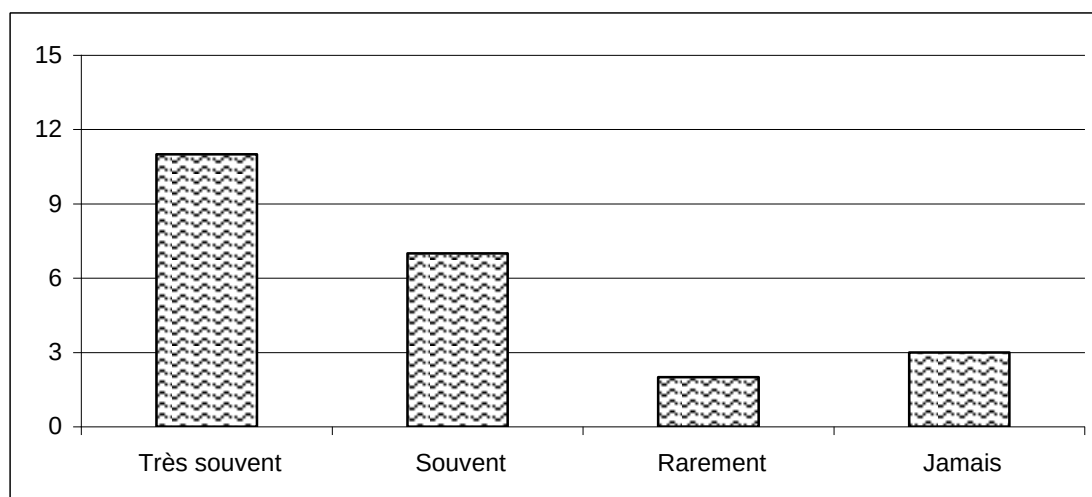
8. La violence sociale

La violence sociale est de très loin la plus fréquente, selon nos interlocuteurs (30% de « souvent » et 48% de « très souvent »).

Elle englobe tout comportement qui aurait pour conséquence d'isoler ou de détourner une femme de ses amies et amis ou de sa famille.

Tableau 39 : Cas de violence sociale

Cas de violence sociale	Nombre	%
Très souvent	11	48%
Souvent	7	30%
Rarement	2	9%
Jamais	3	13%



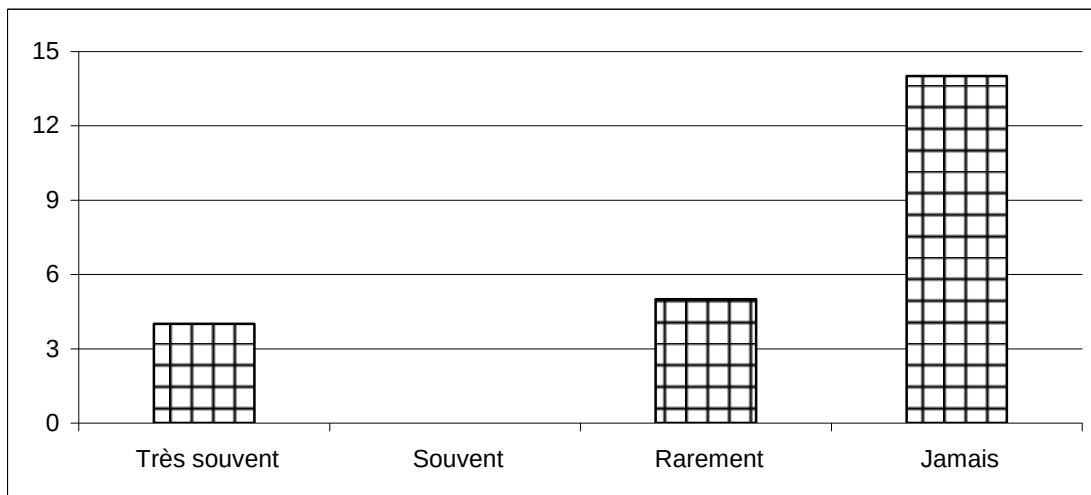
9. La violence sous prétextes religieux

Ce type de violence est, selon les associations, rares même si nous constatons que 4 responsables d'association le considèrent très courant. Il nous semble que l'agresseur joue sur l'incrédulité des victimes qui ne peuvent pas ou ne savent pas faire la part entre ce qui relève du religieux et de ce qui relève de la manipulation.

Cette forme de violence concerne toute tactique pour exercer du pouvoir et du contrôle sur la spiritualité d'une femme ou sur sa pratique religieuse ; se servir de la religion pour justifier la violence ou la domination, se servir de préceptes religieux pour imposer des relations ou obtenir des faveurs sexuelles ou autres.

Tableau 40 : Cas de violence sous prétextes religieux

Cas de violence s/ p. religieux	Nombre	%
Très souvent	4	17%
Souvent	0	0%
Rarement	5	22%
Jamais	14	61%

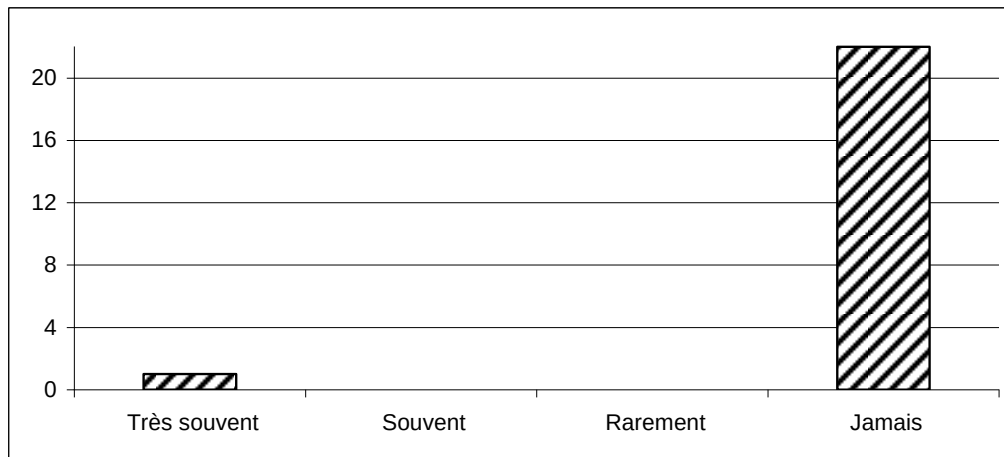


10. L'assassinat

Les cas d'assassinat sont rares dans notre panel mais cela nous semble en contradiction avec les statistiques avancées par les services de sécurité. Ces cas ne sont probablement pas signalés aux associations puisqu'ils relèvent des compétences des services de la police et de la justice.

Tableau 41 : Cas d'assassinat

Cas d'assassinat	Nombre	%
Très souvent	1	4%
Souvent	0	0%
Rarement	0	0%
Jamais	22	96%



2. Difficultés des associations pour la prise en charge des victimes

Malgré l'essor que connaît le tissu associatif, les associations de l'Est Algérien restent confrontées, dans leur majorité, à de multiples contraintes pour la réalisation de leur mission. Ces contraintes concernent, principalement, l'absence d'équipements pour le fonctionnement, l'accès au financement, la disponibilité et la mobilisation des bénévoles. Le débat s'est focalisé sur les contraintes rencontrées par les associations dans l'exercice de leur mission. Le thème le plus évoqué est et demeure la recherche et la mobilisation des moyens financiers.

La synthèse des interventions des participants fait ressortir ce qui suit :

1. La violence faite aux femmes

Le phénomène de violence n'est pas seulement présent dans la sphère privée il est très courant dans la sphère publique notamment dans le système éducatif, dans la vie de quartier. Les participantes font remarquer que la violence institutionnelle est un véritable fléau, elle est présente dans les hôpitaux, les centres psychiatriques, les maisons de l'enfance y compris les pouponnières.

2. Sur le développement du mouvement associatif

Les participants déplorent un certain nombre d'associations enregistrées ne voient pas toujours le jour et la mortalité des jeunes associations est très élevée.

Ils estiment que le nombre d'associations au niveau de leur wilaya respectives réellement actives est difficile à estimer avec précision car non seulement l'enregistrement des créations ne représente pas un accroissement du nombre d'associations, mais le nombre d'associations qui disparaissent chaque année n'est pas connu et répertorié .

3. Impact du mouvement associatif

Les initiatives mises en œuvre par les associations restent isolées à cause des problèmes de visibilité et du manque de coordination. Cette situation rend leur efficacité limitée. La multiplication des collectifs, coordinations, comités est vivement souhaitée.

La très grande majorité des associations sont de très petites associations locales de bénévoles qui n'existent et ne fonctionnent que parce que quelques bénévoles en ont eu l'initiative et les font vivre. Ces associations sans salarié sont actives dans tous les domaines, mais principalement dans le caritatif et la défense des droits et des causes. Ces associations sont pour l'essentiel actives dans le secteur médico-social, l'insertion des malades, des maladies chroniques, la formation et la vulgarisation et la prévention sous toute ses formes .

4. Les associations et l'emploi

Les associations employeuses sont pratiquement inexistantes à cause des lois et des taxes. La législation Algérienne considère les associations comme un employeur au même titre que les entreprises économiques ou comme des entreprises du secteur privé. les associations sont très majoritairement des organisations de très petite taille: rares sont celles qui emploient des salariés.

5. Les associations et le bénévolat

L'adhésion aux associations est relativement faible et le taux d'adhésion n'a pas augmenté depuis de nombreuses années, la multi-adhésion n'est pas fréquente, puisque on ne peut pas affirmer qu'une proportion des adhérents sont membres de plusieurs association en même temps.

Les associations rencontrent un certain nombre de difficultés qui tiennent d'abord à la formation des bénévoles. Le développement des associations s'inscrit dans un mouvement de professionnalisation qui conduit les associations à rechercher des bénévoles ayant la formation ou les compétences spécifiques nécessaires à la mise en place de leur projet .

Les associations trouvent des difficultés à conserver les bénévoles notamment ceux ou celles ayant les qualifications nécessaires pour répondre à leur professionnalisation croissante.

6. La gestion des associations

les dirigeants élus sont le plus souvent , des seniors issus des classes moyennes et supérieures .

les jeunes accèdent difficilement aux fonctions de président: la raison serait selon l'assistance le manque d'engagement des jeunes dans le milieu associatif à l'exception du milieu associatif sportif et artistique.

L'absence de renouvellement et de rajeunissement des instances dirigeantes des associations tient en partie aux difficultés objectives pour trouver des dirigeants pour des fonctions bénévoles impliquant des responsabilités parfois lourdes, requérant des qualifications en droit, gestion, animation, communication.

Mais le renouvellement est également parfois rendu difficile par des résistances au changement. Pour certaines personnes présentes et très critiques par rapport à la gestion de certaines associations , le poste de dirigeant permet de nouer des relations utiles pour des intérêt privés qui n'ont pas de liens avec les missions de l'association .

7. Le financement

Les associations concentrent l'essentiel des financements publics. Elles sont actives et existent grâce au travail bénévole.

Les associations qui s'occupent de accueil d'urgence aux personnes en détresse ne disposent pas de place pour l'hébergement. Une seule association s'occupe des handicapées aident également à trouver un travail adapté. Elles souhaitent mettre en place un réseau dense d'aide à domicile aux personnes dépendantes (âgée, handicapées et malades) .

Les financements des associations sont constitués en de financements publics. Le financement privé provient essentiellement des cotisations.

Les dons et le mécénat – représente une part importante des financements du secteur associatif.

Le financement public provient essentiellement de l'État (Ministère, Wilaya) des communes des organismes sociaux (DAS ,ADS).

Le développement très modeste des activités « marchandes » et l'engagement des adhérents explique la part importante des financements publics des associations. Certaines associations n'envisagent leur financement que dans le cadre du financement public. Ce recours croissant à la demande de financement par les organismes étatiques limite l'initiative associative, accentue la dépendance et met les associations en situation de concurrence entre elle .Cet état de fait se fera au détriment de la défense des droits et causes, et bloquera toute initiative en terme d'innovation sociale.

8. Les associations et les problèmes de locaux

Malgré l'essor que connaît le monde associatif, force est de constater que les conditions dans lesquelles il fonctionne sont, souvent, peu propices pour mener à bien ses activités et en assurer le bon suivi.

C'est ainsi que la majorité des associations ne possède pas de local pour exercer leurs activités. Les plus fortunées sont locataires, une minorité est hébergée à titre gratuit (principalement par des institutions publiques) et rares sont propriétaires de leurs locaux.

9. Les équipements

Les associations sont faiblement équipées en matériel informatique, elles ne disposent pas d'un ordinateur et même lorsqu'elles en disposent, elles ne sont connectées à Internet.

10. Les associations et le projet de création d'un centre de formation

Il est primordial d'assurer la **pérennité de toutes les associations et de coordonner leur action**. Le centre de formation est vu comme un centre d'appui aux associations

et dont la mission ne concernera pas seulement la prévention des violences mais le droit des femmes d'une manière générale et plus particulièrement la lutte contre les discriminations. Il est également perçu comme un centre qui va élaborer des recherches, d'études, d'analyse sur les droits des femmes. Afin de préparer la création d'un tel centre en l'adaptant aux besoins des associations de chaque wilaya il serait souhaitable de : établir des premiers contacts avec toutes les associations y compris celles non concernées par la lutte contre la violence afin de développer le partenariat .Le centre doit regrouper des formateurs et des chercheurs indépendants, des membres d'autres organismes. Les actions de formation seront menées en partenariat avec d'autres organismes.

Conclusion

La création d'un centre régional d'information, documentation et de formation est souhaitée par l'ensemble des présidents(es) des associations et pourrait aussi être décentralisé grâce à des antennes dans certaines wilaya ou des activités itinérantes.

Le centre pourrait assurer les fonctions suivantes :

- fournir des ressources (documentation, accompagnement,...)
- servir de relais entre les acteurs régionaux (animation de réseaux)
- proposer des interventions (Conseil, formation, éducation, recherche)

Le principal objectif serait la création d'un réseau d'associations afin de partager les expériences et les savoir-faire de chacun, de bénéficier d'une synergie associative au niveau de l'Est Algérien et de regrouper les associations autours de projets communs.

Bibliographie

Benrabah Djellouli,(F) , Les violences en Algérie, Odile Jacob, 1998.

CIDDEF , Connaissance des droits des Femmes et des Enfants en Algérie , Alger 2009

EUROMED EGALITE HOMMES- FEMMES 2008-2011 ,Violence fondée sur le genre - Protocole méthodologique : Méthodologie et concepts harmonisés pour mener des enquêtes sur la VFG

Ministère délégué chargé de la Famille et la condition féminine / UNIFEM /CRASC ,
Enquête nationale : prévalence des violences à l'égard des femmes en Algérie / 2005

Ministère Délégué auprès du Ministre de la Santé,de la Population et de la Réforme Hospitalière,Chargé de la Famille et de la Condition Féminine, état des lieux des données produites sur les violences à l'égard des femmes en Algérie ,octobre 2006